La Voix du Barman

#048.Gratuit
TIRÉ À 6000 EXEMPLAIRES

La petite main de l'Economie !



Dossiers

Stop Corona Virus

LES DÉBITS DE BOISSONS "NÉGATIF" À LA COVID-19

Dossier
Les mesures barrières du SYNEDEBOC National pour les BARMEN

GAROUA
Après la levée des mesures de fermeture

Synedeboc
Le groupe SABC, le SYNEDEBOC et l'ANEBCA s'associent pour la sensibilisation sur le terrain

www.lavoixdubarman.com
#Numéro 48
GRATUIT
EA14826042006

" Respectons les mesures barrières
Pour se protéger et protéger les autres "
La Voix du Barman

MAI JUIN.indd 1 28/05/2020 13:27:48

MAI JUIN.indd 2 28/05/2020 13:27:54



Votre Magazine la Voix du Barman

Maintenant *Online !*



STOP COVID19

Adoptez les gestes barrières et lavez-vous les mains régulièrement

www.lavoixdubarman.com



MAI JUIN.indd 4 28/05/2020 13:27:56

Payez avant d'être bien servis
avec Orange Money.
Votre facture remboursée jusqu'à 100%

#150*4#

Orange Money
Plus simple, plus proche, plus sûr

orange.cm

orange™



N°47 LA VOIX DU BARMAN
DISPONIBLE SUR WWW.LAVOIXDUBARMAN.COM

P/09. **COVID-19**
Comme un air de fête à Douala

P/10. **L'ACTIVITÉ À GAROUA**
Bars et Snacks Bars ouverts après 18H

P/11. **FERMETURE DES PDV À 18H**
Les débits de boisson évaluent les pertes

P/12. **FAYE SALLE ABDOULAYE**
La fiscalité des entreprises est assouplie

P/13. **COVID - 19**
Déclaration spéciale du Premier Ministre Chef du Gouvernement du 30 avril 2020

P/16. **MR. MOPA MODESTE FATOING**
Interview with the Director General of Taxation

P/20. **NON RESPECT DES MESURES BARRIÈRES**
Ce que risquent les débits de boisson

P/22. **VU SUR LE NET**
Comment déguster du bon vin

P/28. **ACTION TERRAIN**
Synedeboc Littoral et la voix du Barman sur le terrain avec le soutien logistique de SABC







MAI JUIN.indd 6 28/05/2020 13:27:59



DÉBITS DE BOISSONS
" NÉGATIF " À LA COVID-19

HERVÉ NANA
Directeur de publication

La guerre Chers collègues, ces derniers jours, plusieurs d'entre nous ont mené des actions dans leurs points de ventes, visant à barrer la voie au COVID-19. Certains de nos points de vente sont munis des seaux avec de l'eau et du savon pour laver les mains à l'entrée ; d'autres encore mettent à la disposition des consommateurs, des gels hydroalcooliques, ou des détecteurs de température avant tout accès. Des actions à saluer.

Suite à cet engagement à barrer la voix à ce virus, plusieurs sociétés brassicoles nous ont emboîté le pas, en procédant à la distribution dans les débits de boissons, des gels hydroalcooliques, des eaux et des masques de protection du nez par votre magazine, La Voix du Barman. Ainsi, outre les mains des consommateurs qui seront lavées et/ou désinfectées à l'entrée, les tables, chaises le seront également dans le souci de limiter au maximum la contamination du coronavirus dans ces lieux où il est difficile de respecter la distanciation sociale. A ces mesures, doivent s'ajouter le respect de la distanciation sociale qui, dans nos points de vente, passe par la diminution des places assises. Donc, il faut diminuer le nombre de chaises autour des tables, sensibiliser les consommateurs peux soucieux du respect de ces règles en leur demandant poliment, mais avec fermeté de se soumettre à ces mesures barrières. Une prise de conscience collective de tout le personnel d'un débit de boissons, du propriétaire au gérant et du gérant aux serveuses et du personnels d'appui est indispensable pour assurer le respect de ces mesures. La maladie est réelle, et notre secteur d'activité est en ligne de mire, car considéré par la quasi-totalité des camerounais comme le nid de la propagation du virus.

Pour ne pas donner raison aux réseaux sociaux et médias, nous devons prendre nos responsabilités et commencer par interdire de servir tout consommateur qui se présente dans notre point de vente sans avoir un cache-nez, mieux, de leur interdire l'accès à notre point de vente. Ceux qui ne l'ont pas encore fait doivent également protéger leur personnel en leur offrant des cache-nez tout en leur exigeant de se laver les mains ou en se les désinfectant après chaque service. Nous devons également donner du liquide hydro-alcoolique au personnel en service pour de temps en temps nettoyer les tables et chaises après le départ de chaque groupe de clients.
Chers collègues Barmen, je sais que cela n'est pas facile car cela nécessite d'énormes sacrifices en temps, en argent et en logistique, mais nous devons faire cela pour que notre activité demeure Respectée par ceux qui prennent un malin plaisir à nous discréditer sur les réseaux sociaux et sur tous les médias.

Nous sommes aussi des Responsables de familles nombreuses, alors nous devons prouver notre responsabilité au gouvernement et à nos consommateurs par des actes et des gestes. La COVID-19 n'est pas seulement une affaire de l'Etat et des autres, mais une réalité qui nous concerne tous. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra dire que les débits de boissons qui sont ainsi stigmatisés pourront être testés négatif au COVID-19. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons barrer la voie à cette maladie sur l'ensemble du territoire National.

***ASSOUPLISSEMENT DIFFERENT DE LA FIN DE LA MALADIE**

Le 30 Avril dernier, le premier ministre annonçait les mesures d'assouplissement des mesures prises le 17 mars 2020. Parmi les mesures d'assouplissement il y avait la réouverture des débits de boissons après 18 heures, parmi tant d'autres mesures favorables au relèvement de l'économie et à la relance des activités sur l'ensemble du territoire National. Mais la mesure qui a fait parler tout le monde reste la mesure de la réouverture des débits de boissons et lieu de divertissement après 18 heures.
De toutes ces 19 mesures, celle-ci devant permettre la relance des activités des débits de boissons en particulier et du secteur brassicole en général a fait les choux gras de la presse et dans les chaumières, comme une mesure par laquelle le gouvernement envoyait les camerounais à l'échafaud, à un suicide collectif.

L'on a vite fait de traiter les débits de boissons de nid de propagation du coronavirus, de lieu où le respect des mesures barrières est impraticable. Tout simplement parce que le consommateur après la lecture des mesures d'assouplissement a déclaré très vite que la maladie a été vaincue et donc, fini de COVID-19 au CAMEROUN, ce qui est faux.

Chers collègues barmen, la maladie est encore présente, la guerre continue, l'ennemi est encore parmi nous, invisible mais il continue à faire des victimes parmi nous. L'Etat du CAMEROUN nous a tout simplement mis devant nos responsabilités, ayant entendu tous les pleurs et les cris que nous avons lancé dans les médias, les réseaux sociaux et par les correspondances adressées par le SYNEDEBOC, (Syndicat National des Exploitants des Débits de Boissons du CAMEROUN). Maintenant que nous sommes ouverts nous devons accompagner l'Etat dans la lutte contre cet ennemi en respectant les consignes gouvernementales. Nous devons faire plus de sacrifices pour la protection de nos consommateurs et notre personnel car un Bar sans Consommateurs est comparable à une voiture sans Carburant.

Alors, chers collègues, ne Baissons pas la Garde, protégeons nous et protégeons les autres aussi.

Le barman en chef Hervé NANA

MAI JUIN.indd 7 28/05/2020 13:28:02

SYNDICAT NATIONAL DES EXPLOITANTS DES DEBITS DE BOISSONS DU CAMEROUN (SYNEDEBOC)

Enr. Sous le n° E4/148 du 26 avril 2006 BP: 14947 Yaoundé – Cameroun

Tel: (237) 675 18 21 65 / 695 68 66 79 / 699 91 84 86 Email: synedeboc@yahoo.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suites aux mesures d'assouplissement et de soutien au secteur économique décidées par le Chef de l'État le 30 avril 2020, les membres du Syndicat National des Exploitants des Débits de Boisson du Cameroun (SYNEDEBOC), remercient le Président de la République **Son Excellence Paul BIYA**, pour cette réponse pertinente apportée à leurs doléances portées à la haute attention du Premier Ministre Chef du Gouvernement Joseph Dion Ngute, sous l'éclairage du directeur général des Impôts Mopa Modeste Fatoing. L'exhorte à poursuivre cette œuvre de soutien au secteur brassicole, acteur important de l'économie camerounaise et pourvoyeur de nombreux emplois directs et indirects.

Pour sa part, le SYNEDEBOC s'engage à poursuivre la lutte contre le covid-19, engagés aux côtés du gouvernement à travers la systématisation du respect des mesures barrières dans les débits de boisson.

Le SYNEDEBOC rappelle que le lavage des mains régulier à l'eau et au savon, la mise à disposition du gel hydro alcoolique, le port du masque et des gangs obligatoires par le personnel, la réduction de 50% des places assises dans les débits de boisson pendant la durée de la pandémie, l'usage obligatoire des thermo flashs aux entrées pour les établissements de loisir (snack bars, cabarets, boîtes de nuit etc.), le respect de l'aération autant que possible des espaces de débits de boisson sont désormais de rigueur dans les débits de boisson et feront l'objet de contrôle de la part du syndicat.

Il appelle par ailleurs tous les membres de ce syndicat (SYNEDEBOC) à se conformer à ces mesures prescrites par le Chef de l'Etat **Son Excellence Paul BIYA**, avec le plus grand sérieux.

SYNDICAT NATIONAL DES EXPLOITANTS DE DEBITS DE BOISSON DU CAMEROUN ★ SYNEDEBOC

Pour le SYNEDEBOC

Le Coordonnateur National

Valery Ntendie

Coordonnateur National

Administrateur CGA SYNEDEBOC



COMME UN AIR DE FÊTE À DOUALA

Dans la capitale économique, malgré le risque sanitaire, ces espaces de divertissement ont été pris d'assaut pour célébrer la pleine reprise des activités.

Cocktail de décibels dans un snack-bar situé non loin du carrefour « Ange Raphaël », à Douala le 1er mai dernier. Aux environs de 21h40, un disc-jockey (Dj), joue les dernières trouvailles musicales du moment. Le Dj va d'un rythme à l'autre, sous des cris de joie poussés par des clients assis autour des rasades. De Diamond Platnumz, à Davido, en passant par Maître Gims, le jeune homme, les doigts sur les platines, met le feu à la scène. Les habitués de cet espace de loisirs masqués pour la plupart, célèbrent la réouverture de ce lieu de divertissement, qui aurait fermé boutique, après la publication le 17 mars, des mesures du gouvernement pour lutter contre le coronavirus. L'une d'elle recommandait la fermeture des snack-bars, restaurant et autres débit de boisson après 18 heures. L'ambiance est déjà bonne enfant un jour seulement après la levée par le chef de l'Etat, Paul Biya de cette mesure. Désormais, les fêtards pourront festoyer sans discontinuer. « Le président de la République a entendu nos pleurs », se réjouit l'un client qui se trémousse.

Le long de ce tronçon routier qui relie le carrefour Ange Raphaël à Ndokoti, des bruits assourdissants raisonnent de partout. Le scénario est quasiment le même dans plusieurs autres coins sulfureux de la ville. A l'exemple des carrefours Logbessou et Andem à Douala 5e ou encore Nyalla-rails dans le troisième arrondissement. La réouverture des snack-bars, bars et boîte de nuit et restaurants, après 18 heures a été accueillie comme une délivrance par plusieurs tenanciers qui semblaient ne plus réaliser de bonnes affaires. Il en est de même des petits commerces et charcuteries de fortunes installés autour de ces lieux de loisirs. « Je retrouve progressivement mon compte. La clientèle a augmenté avec la réouverture des snack-bars dans cette zone. Pendant qu'il étaient fermés, je n'arrivais à écouler entièrement ma marchandise », raconte un rôtisseur.

24 heures après la levée de la restriction jusque-là en vigueur, des débits de boissons et autres lieux de divertissements grouillent de monde. Mais, le respect des mesures barrières édictées par le gouvernement pour lutter contre la COVID-19, ne suit pas dans certains espaces de loisirs. Un dispositif de riposte est néanmoins visible dans quelques-uns. En plus de montrer patte blanche devant les videurs, les visiteurs doivent non seulement se laver les mains à de l'eau coulante et du savon, mais aussi enfiler un masque pour avoir accès à l'établissement. La mesure a contraint certains visiteurs recalés à acheter ce kit auprès d'un vendeur installé non loin, moyennant la somme de 500 F.cfa. Reste qu'une fois à l'intérieur, plusieurs fêtards en plus de se dévisager, n'observent plus la distanciation sociale.

> *« Je retrouve progressivement mon compte. La clientèle a augmenté avec la réouverture des snack-bars dans cette zone. ..*

Armel Mouandjo

MAI JUIN.indd 9 28/05/2020 13:28:07

L'ACTIVITÉ A GAROUA

BARS ET SNACK BARS OUVERTS APRES 18H

GAROUA. Après l'assouplissement des mesures barrières, ces espaces ont été pris d'assaut par les clients.





> *"C'est le soir que la bière est bonne surtout un weekend.... Imaginez-vous que vous quittez la maison à 2h pour venir au bar avec le soleil de Garoua là décourage. problème de santé publique..."*

Ca grogne à Garoua, particulièrement à Yelwa, ce samedi 02 Mai 2020 aux environs de 18h30. Les baffles distillent de la musique dans les multiples bars du coin. Les clients privés de ces espaces après 18h, depuis un peu plus d'un mois, semblent se rattraper. Pourtant, les mesures restrictives n'interdisaient pas les débits de boissons d'exercer. Leur activité devait juste s'arrêter à la tombée de la nuit, dès 18, heure à laquelle les affaires commencent véritablement à tourner. « C'est le soir que la bière bonne surtout un weekend.... Imaginez-vous que vous quittez la maison à 2h pour venir au bar avec le soleil de Garoua là décourage. », Informe un client visiblement très enchanté de l'assouplissement des mesures gouvernementales dans la lutte contre le Covid-19.

A quelques 20 m après le carrefour fédéral, le bar, qui autrefois était presque devenu désert à cause de la mesure interdisant les débits de boissons d'exercer au-delà de 18h, fait de nouveau le plein. Une vingtaine d'engins motos et voitures, garés en l'entrée, en témoignent. Ils se rattrapent, d'une longue période sans « eau ». « Moi je finis le travail tard. Lorsque c'est un peu tôt, c'est aux environs de 15h30. Je ne pouvais non plus boire en journée car je travaille. Et le fait d'acheter la boisson pour la consommer dans à la maison n'est pas très commode pour moi. Or, « lorsqu'on se retrouve entre amis autour d'une bouteille, on est content de se partager un verre mais beaucoup plus des retrouvailles », confie un autre client, fier de retrouver ses anciennes habitudes.

Si la joie est débordante du côté des consommateurs, qui sortent de l'argent pour se faire plaisir, les tenanciers des débits de boissons éprouvent une plus grande joie du fait de savoir qu'ils peuvent travailler jusqu'aux heures qui les arrangent dans la légalité. « Nous avons fermés hier à 1h », révèle un tenancier d'un bar non loin du marché Yelwa. « Il n'y avait plus d'espace ici. La quasi majorité des chaises étaient occupées. Il va de soit que mes recettes hier n'ont rien à voir à voir avec celles auxquelles je m'étais habitué ces dernières semaines. J'ai vendu en un jour ce que je vendais pratiquement en 3 ou 4 jours il y a peu », rajoute-t-il.

Et si justement, la permission de continuer à exercer dans les lieux de buvette après 18h a été donné par le gouvernement, bon nombre de recommandations l'accompagne. Cependant, il semble que beaucoup se souviennent juste de la partie qui les arrangent vraiment, c'est-à-dire le droit de boire ou de vendre au-delà de 18h. le port systématique des cache-nez, la disponibilité de l'eau et du savon pour le lavage des mains, ou des gels sont relégués au second plan ou plutôt ignorés. Sur une dizaine de bars observés, 3 essayent d'appliquer cette mesure. Ils ont posées des sauts d'eau à l'entrée, mais il n'y a personne pour rappeler aux clients qui arrivent la nécessité de laver les mains. « Nous avons posés un saut d'eau à l'entrée pour permettre aux clients de se désinfecter les mains avant d'entrée. Pour le moment, il n'y a pas encore une personne qui doit se tenir à l'entrée pour leur demander de le faire. On vient à peine de recommencer nos activités et nous ne pouvons pas encore payer un employé de plus maintenant », martèle un serveur quant au cache-nez, il en va de la responsabilité de chacun quelques rares clients conscients l'arborant généralement sur une oreille...

Par Rebecca SINTEBE (stg).

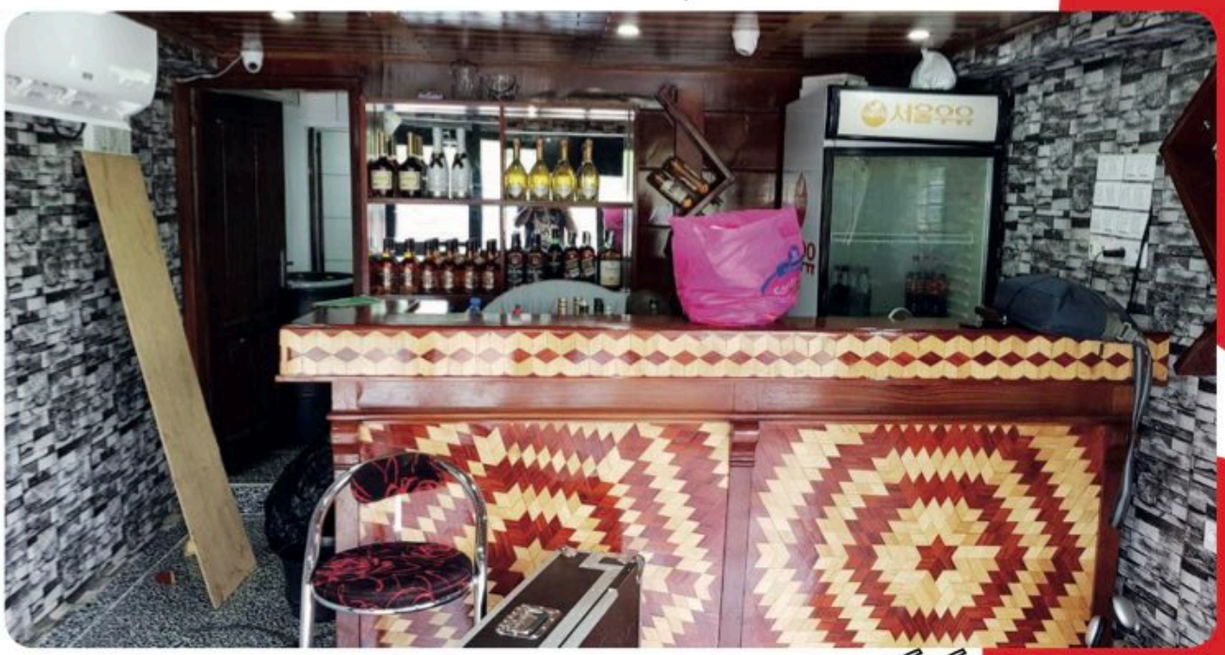
L'ŒIL DU SAHEL N01359 du lundi 04 mai 2020

MAI JUIN.indd 10 28/05/2020 13:28:07

FERMETURE DES PDV À 18H

LES DÉBITS DE BOISSON ÉVALUENT LES PERTES

Plusieurs Points de ventes ont été vendus suite à la faillite conséquente à la mesure interdisant l'ouverture de ces Pdv à plus de 18h.



Auguste n'est plus propriétaire de son Point de vente de boissons à consommer sur place dénommé « Chez Huguette ». Seulement trois semaines après les mesures du Premier ministre prises le 17 mars dernier prescrivant la fermeture des débits de boisson à 18h, il s'est trouvé dans l'obligation de vendre son bar du fait de l'absence des recettes. « J'étais propriétaire d'un débit de boisson à consommer sur place (bar) : je me suis débarrassé de mon fond de commerce qui tanguait au fil des jours à cause de l'absence des recettes. C'est vers 165h30 voir 17h que les clients affluaient dans mon Pdv, jusqu'à minuit ; et il fallait fermer à 18h00. Je pouvais passer toute la journée, jusqu'à 17h sans vendre un casier », se désole t-il.

Son bar qui d'après lui n'était pas un très grand investissement, lui permettait pourtant de payer ses factures et de s'occuper de sa famille. Son débit de boisson n'est pas le seul à avoir mis la clef sous le paillasson. Et pour ceux qui ont résisté à cette faillite, le dépôt du bilan n'est pourtant pas encore complètement écarté. « Je suis déjà en conflit avec ma bailleresse qui ne veut rien comprendre. Elle me demande de libérer sa boutique si je ne peux plus payer le loyer. J'ai chassé mon gérant, mais, je ne m'en sort toujours pas et j'ai déjà payé mes impôts pour toute l'année. C'est très difficile », confesse le propriétaire du bar Madi, à Omnisport.

D'après ces opérateurs économiques, le respect de ces mesures du 18 mars au 30 avril 2020 a été extrêmement difficile pou les ventes à emporter, pour les bars, mais encore plus pour les snacks dont la majorité a complètement fermé, le temps de l'application de cette mesure. Même s'ils se refusent de donner un bilan chiffré des pertes enregistrées, tous s'accordent à dire que cette période était intenable. « Les bars qui n'ont pas fermé ont fait beaucoup d'efforts. Les pertes sont énormes et il fallait continuer d'assumer les charges, malgré la fermeture à 18h, heure du début de l'activité », explique un propriétaire de snack. D'après ces derniers, les mesures d'assouplissement prises par l'Etat ne peuvent pas compenser els pertes enregistrées, même si elles sont salutaires. Les exploitants des débits de boisson qui indiquent que n'arrivent toujours pas à réaliser des bénéfices souhaitent cependant que l'activité retrouve au plus vite sa vitesse de croisière, comme par le passé.

> *« J'ai chassé mon gérant, mais, je ne m'en sort toujours pas et j'ai déjà payé mes impôts pour toute l'année. C'est très difficile."*

Blaise Deumo

MAI JUIN.indd 11 28/05/2020 13:28:07

FAYE SALLE ABDOULAYE

"LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES EST ASSOUPLIE"

Le Chef de la division de la législation et des relations fiscales internationales à la Direction générale des impôts M. FAYE SALLE ABDOULAYE parle des entreprises bénéficiaires de ces mesures.



Quel est le niveau d'implémentation du train de mesures prises par le gouvernement pour alléger les souffrances des entreprises en ce moment de coronavirus ?

Ces mesures sont déjà effectives à la Direction générale des impôts. Toutes les dispositions ont déjà été prises et les services sont informés des dites mesures et des modalités de mise en œuvre de ces mesures sont déjà précisées. Il y a juste quelques derniers petits réglages qui sont encore entrain d'être gérés avec les communes, s'agissant des taxes communales directement collectées par ces communes. Mais, globalement, à la Dgi, les mesures ont déjà effectives et nous avons mis en place un service d'assistance au niveau de tous nos services pour adresser rapidement les préoccupations qui pourraient éventuellement être exprimés relativement à ces mesures.

En termes d'éligibilité, qui est en droit de bénéficier de ces trains de mesures ?

Les mesures de soutien et d'accompagnement qui sont prises bénéficient aussi bien aux ménages qu'aux entreprises. La crise a un impact social et économique. Les ménages vont bénéficier de certaines mesures d'allègement fiscal, tels que le report de la date de paiement de la taxe foncière qui est normalement fixée aux 30 septembre. Toutes les catégories d'entreprises sont bénéficiaires de ces mesures. Les secteurs les plus touchés par la crise vont bénéficier d'une attention particulière. Ce sont notamment les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, du transport...

On imagine que le déclenchement de ces mécanismes en faveur des entreprises a un impact sur vos projections. Quel est l'étendu du manque à gagner en termes de recettes pour la Dgi ?

Toutes ces mesures fiscales ont un cout sur les recettes fiscales évaluées à plus de 100 milliards Fcfa. Il s'agit exactement de 114 milliards Fcfa ; soit 92 milliards Fcfa au titre des recettes fiscales internes et 22 milliards Fcfa au titre des recettes douanières.

Quel est le message à adresser en direction des entreprises afin que ces mesures fiscales puissent être mises en œuvre sans problème ?

Le premier message aux entreprises est de les rassurer de ce que ces mesures sont déjà effectives et appliquées dans tous les services fiscaux ; rassurer également ceux de nos contribuables qui ont déjà eu à s'acquitter de ces impôts visées par ces mesures de soutien parce que l'échéance de paiement de certains impôts était déjà passée depuis le 15 avril. Il est donc également question de rassurer ces entreprises qu'elles vont également bénéficier de ces mesures de soutien. Il y a plusieurs stratégies qui existent. On va constater à leur profit des crédits d'impôts qu'ils pourront donc imputer sur leurs paiements ultérieurs.

Je voudrais également inviter nos contribuables à tirer pleinement profit de toutes les mesures de facilitation mises en place en dehors de ces mesures de soutien. On a récemment lancé le nouveau service dématérialisé, les services en ligne. Nous avons donc récemment lacé l'immatriculation fiscale en ligne, vous pouvez obtenir votre numéro de contribuable en ligne sans vous déplacer produire une réclamation contentieuse, obtenir un sursis de paiement, introduire une demande de remboursement de crédit de Tva. Ce sont des services qui peuvent se faire en ligne. Ce sont donc autant de facilités mises en place dans ce contexte de confinement qui exige de restreindre les déplacements physiques.

Armel Mouandjo avec la Crtv

MAI JUIN.indd 12 28/05/2020 13:28:08

STRATEGIE GOUVERNEMENTALE DE RIPOSTE FACE A LA PANDEMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19)

DECLARATION SPECIALE DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT DU 30 AVRIL 2020'

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19 dans notre pays, le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, a prescrit le 17 mars 2020, treize (13) mesures visant à limiter et à contrôler son expansion dans notre pays.
Le 09 avril dernier, des mesures complémentaires ont été édictées, parmi lesquelles le port obligatoire du masque de protection dans tous les espaces ouverts au public.
Au regard du rythme de progression de cette pandémie dans notre pays, le Président de la République a prorogé à deux reprises, pour une durée de 15 jours renouvelable, les mesures prises le 17 mars et le 09 avril 2020.
Ces mesures, certes difficiles, se sont avérées indispensables pour garantir la protection de tous et limiter la propagation du COVID-19 dans notre pays.

Néanmoins, elles ont entrainé des distorsions économiques et sociales, dont les effets se font ressentir dans plusieurs secteurs d'activités.
Les plus concernés sont sans doute le transport, l'hôtellerie-restauration et le commerce d'une manière générale. Face à cette situation, le Chef de l'Etat a instruit le Gouvernement de réaliser une étude, dans le but d'évaluer l'impact du COVID-19 sur l'économie nationale, et de déterminer les mesures d'accompagnement à mettre en oeuvre pour soutenir les secteurs en difficulté, ainsi que les ménages les plus fragiles. En exécution de cette très haute directive, cette étude a été menée suivant une démarche participative, en relation avec le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, il est apparu lors des récentes concertations hebdomadaires consacrées à l'évaluation de la riposte contre le COVID-19, que les actions engagées par le Gouvernement pour endiguer cette maladie commencent à porter des fruits. Si les tests de dépistage en cours permettent de recenser de nouveaux cas de patients positifs au corona virus, le nombre de personnes déclarées guéries de cette maladie dans notre pays ne cesse de croître. En outre, le taux de mortalité des suites de ce virus demeure faible, lorsqu'on le compare au nombre de patients testés positifs. Prenant la mesure des résultats encourageants observés dans la mise en oeuvre de la stratégie de riposte contre le COVID-19 au Cameroun, et des conclusions issues de l'étude d'impact socio-économique de cette pandémie sur notre économie, le Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, vient de décider des mesures d'assouplissement et de soutien suivantes, afin de soulager les secteurs durement impactés par cette crise sanitaire :

1. l'ouverture au-delà de 18 heures, des débits de boissons, des restaurants et des lieux de loisirs, avec obligation pour les clients et usagers de respecter les mesures barrières, notamment le port du masque de protection et la distanciation sociale ;

2. la levée de la mesure réduisant le nombre règlementaire de passagers dans tous les transports en commun par bus et taxis. Le port du masque restant obligatoire et la surcharge interdite ;

3. la suspension au titre du 2ème trimestre 2020 des vérifications générales de comptabilité, sauf en cas de comportement fiscal suspect ;

4. le report du délai de dépôt des Déclarations Statistiques et Fiscales sans pénalités en cas d'acquittement du solde correspondant ;

5. l'octroi de moratoires et de différés de paiement aux entreprises directement affectées par la crise,suspendant les mesures de recouvrement forcé à l'encontre de celles-ci ;

MAI JUIN.indd 13 28/05/2020 13:28:08

6. le soutien à la trésorerie des entreprises à travers l'allocation d'une enveloppe spéciale de 25 milliards de FCFA, pour l'apurement des stocks de crédits de TVA en attente de remboursement ;

7. le report au 30 septembre 2020 du délai de paiement de la taxe foncière pour l'exercice 2020 ;

8. la déductibilité totale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés des dons et libéralités consentis par les entreprises pour la lutte contre la pandémie du COVID-19 ;

9. l'exonération de la Taxe de séjour dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration pour le reste de l'exercice 2020, à compter du mois de mars ;

10. l'exonération de l'impôt libératoire et de la taxe de stationnement pour les taxis et motos taxis, ainsi que de la taxe à l'essieu au titre du 2ème trimestre. Cette mesure pourrait être étendue au reste de l'année 2020 ;

11. l'exonération au titre du 2ème trimestre, de l'impôt libératoire et des taxes communales (droit de place sur les marchés, etc.) au profit des petits revendeurs de vivres (bayam sellam) ;

12. la suspension temporaire pour une durée de 3 mois, du paiement des frais de stationnement et de surestaries dans les ports de Douala et de Kribi pour les produits de première nécessité ;

13. la mise en place d'un cadre de concertation MINFI-MINEPAT, avec les principaux acteurs économiques, afin d'atténuer les effets de la crise et de favoriser une reprise rapide de l'activité ;

14. la suspension, pour une durée de trois mois, à savoir avril, mai et juin, des contrôles sur place de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;

15. l'annulation des pénalités de retard de paiement des cotisations sociales dues à la CNPS, sur demande justifiée ;

16. l'étalement sur trois mois du paiement de la dette des cotisations sociales des mois d'avril, mai et juin 2020, sur demande justifiée ;

17. le maintien, pendant les trois prochains mois, à savoir de mai à juillet, du paiement des allocations familiales aux personnels des entreprises ne pouvant s'acquitter des cotisations sociales ou ayant mis leurs personnels en congé technique en raison de la baisse conjoncturelle d'activité, notamment dans la restauration, l'hôtellerie, les transports ;

18. l'augmentation du niveau des allocations familiales de 2 800 FCFA à 4 500 FCFA ;

19. l'augmentation de 20% du niveau des anciennes pensions n'ayant pas bénéficié de la revalorisation automatique survenue du fait de la réforme de 2016. Par ailleurs, le Président de la République a décidé de proroger, pour une durée supplémentaire de 15 jours, renouvelable en cas de nécessité, les autres mesures prises le 17 mars 2020, dans le cadre de la riposte contre la pandémie du COVID-19.

Pour conclure, je demande aux populations de continuer à observer, avec la plus grande rigueur, les gestes barrières et l'ensemble des mesures visant à limiter l'expansion du corona virus dans notre pays, en particulier le port systématique du masque de protection dans tous les espaces ouverts au public et l'interdiction des rassemblements.

Je demande en outre aux agents publics qui ont abandonné leurs postes de travail, sous le prétexte d'un prétendu confinement en raison du COVID-19, de regagner sans délai leurs unités de service, faute de quoi ils s'exposent aux sanctions disciplinaires prévues par la réglementation en vigueur.
Les Chefs des départements ministériels ont été instruits d'y veiller, tant au niveau central, que dans les services déconcentrés de l'Etat.

C'est en restant tous mobilisés, prudents et déterminés que nous pourrons vaincre cette pandémie.

Je vous remercie.

MAI JUIN.indd 14 28/05/2020 13:28:08

EN VENTE CHEZ

G&G's STORE

Bonapriso face Glacier Moderne

656435995





1 - Mr. Director General, the Head of State has just made public 19 measures to relax the restrictive measures enacted as part of the fight against Covid-19. About ten of them are of a fiscal nature. Your administration was no doubt involved in the elaboration of these measures. What were the prerequisites that led to their validation?

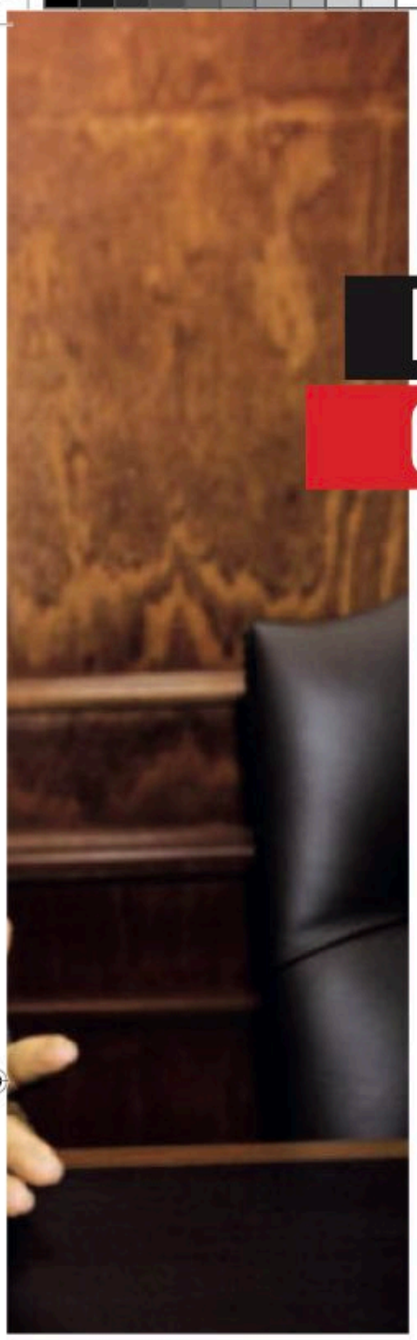
Tax measures are indeed a major part of the support mechanism for companies and households, decided by the President of the Republic, His Excellency Paul BIYA and made public by the Prime Minister, Head of Government.

These tax measures are the end result of a process which consisted for the authorities, within the framework of a participatory approach, to fully assess the impact of the crisis on businesses, then to map out possible solutions, to examine and evaluate them and finally to proceed in making choices.

In effect, as soon as the crisis broke out, under the leadership of the Minister of Finance, the fiscal administration initiated consultations with the entire private sector through socio-professional groups (GICAM, ECAM, MECAM, CCIMA, APECCAM, Timber industry, ASAC, CAFCAM, AMCHAM, SYNDUSTRICAM, Hotel industry, Cement industry, Petty traders association known as " BayamSelam Association" Platform of Transport Unions, etc.). As a sign of the times, most of these consultations were carried out by videoconference for obvious reasons. The main purpose was to obtain the assessment of the crisis made by the major economic stakeholders, its impact on their activities, and their proposals for support measures expected from the authorities.

On the fringe of this dialogue with the private sector, the tax administration, again through video conferencing, actively participated in numerous initiatives of exchange and mutualisation of the best tax practices in response to the Covid19 launched by international partners such as the OECD, the IMF, the African Tax Administration Forum (ATAF) and the Think tank and exchange forum for senior tax officers

MAI JUIN.indd 16 28/05/2020 13:28:08



MR MOPA MODESTE FATOING

INTERVIEW WITH THE DIRECTOR GENERAL OF TAXATION.

At the end of all these consultations, the initial findings showed that Cameroonian enterprises were affected, to varying degrees, by the crisis particularly due to the slowdown in economic activity at the international and national levels and the implementation of the first series of response measures.
In this regard, the consultations made it possible to identify the sectors most affected by the crisis, including the hotel industry, transport, enterprises whose activities are outward-looking as well as those that are less or very little so.
All of the proposals identified were then examined and submitted to the authorities according to the different scenarios of the crisis.

2. To specifically decrypt these measures, how can we understand the one the one concerning the suspension for the 2nd quarter of 2020 of general accounting audits, except in the case of suspicious tax behavior? What does this refer to?

In a declaratory tax system such as ours, it is the taxpayer who freely declares the activities he has carried out over a period and the amount of the corresponding tax to be paid. In order to prevent this freedom from giving rise to abuses, tax audits are regularly carried out and often result in corrections to previously filed declarations; this makes it possible to restore equality for all before the tax authorities.
In view of the impact of the crisis on companies' cash flow, the authorities wanted to exempt companies from accounting audits which, by their nature, are likely to give rise to immediate additional tax payments. Given that these accounting verifications are on-the-spot checks within the companies, the requirement to respect the rules of distancing also comforted the authorities in taking this measure.
However, it should be noted that this suspension does not apply in cases of suspicious tax behaviour, i.e. where there is a strong suspicion that a company is committing fraud or that its declarations are being undermined. Indeed, this safeguard makes it possible to limit abuses and windfall effects which would not only deprive the State of resources, but would also promote distortions between taxpayers who are citizens and those who are not.

3. The deadline for the submission of statistical and tax returns is extended without penalty if the corresponding balance is paid. What was the initially planned date and what will be done in case the payment has already been made?

The deadline for filing statistical and tax returns (FSD) is set for the 15th of March of each year. Taking into account the difficulties that companies may have encountered in subscribing to this declaration within this deadline, in the context of the current health crisis, the authorities have been kind enough to grant them an extension of the deadline to enable them to comply with this tax obligation without incurring penalties.
Admittedly, to date, some companies had already been subject to penalties for late filing of their FSD's. However, with the penalty exemption measure that has just been granted, companies to which penalties have been applied will simply have them cancelled and those that have already paid them will benefit from a tax credit equivalent to the amount of the penalty, which can be carried forward to future payments. Let me clearly state that this is the approach that will apply to all those who had already paid taxes for the second term that were subject to tax relief measures taken by the authorities.

4. Mr. Director General, the President of the Republic has decided to support enterprises through the allocation of a special envelope of CFAF 25 billion for the clearance of VAT credits awaiting reimbursement. Is it enough to clear this State debt?

I think it is important to state right away that the authorities have worked hard in recent years to improve our Value added tax credit reimbursement system. In this regard, we can mention the escrow account mechanism that has been set up, which makes it possible to automatically allocate 6 billion
FCFA each month to Value added tax credit reimbursement operations; the processing of claims following a risk-based approach, making it possible to reimburse spontaneously and without prior control to companies that do not present a risk, with controls being carried out a posteriori; and, above all, the dematerialization of the entire Value added task credit reimbursement claim procedure that has already been implemented at the level of the Directorate of large enterprises. The only difficulty that remained until then was that linked to the stock of credits accumulated before the reforms I have just mentioned; a stock estimated to date at around 25 billion. Hence the allocations of this special envelope of an equal amount, which will make it possible to totally absorb this stock awaiting repayment.

MAI JUIN.indd 17 28/05/2020 13:28:08



I should also point out, for the sake of clarity, that this special envelope is in addition to the 72 billion initially earmarked in the State budget for the year 2020.

5. Several tax exemptions are announced: property tax, tourist tax in the hotel and restaurant sector for the rest of the 2020 fiscal year, starting in March; exemption from the flat-rate tax and parking tax for taxis and motorcycle taxis, and axle tax for the 2nd quarter. What were the revenue forecasts for these various revenue generating items?

Allow me to clarify that as far as property tax is concerned, this is not an exemption, but rather a postponement of the due date for this tax to 30th September, which is normally set at June 30th. This measure is aimed at the households that are the main taxpayers.

As for the axle tax, the flat-rate tax and the other municipal taxes, this is indeed an exemption limited to the second quarter. Furthermore, the Head of State had already enacted the exemption from VAT and customs duties on materials and equipment directly intended for the fight against Covid 19 well before the publication of the measures of the 30th April 2020. It should be noted that the measures of suspension of tax controls and forced collection also have a cost.

Overall, for the time being, all the fiscal support measures decided by the authorities are estimated at CFAF 114 billion, i.e. 92 billion FCFA in internal revenue and 22 billion FCFA in customs revenue. As you can guess, this fiscal cost only represents a portion of the overall cost incurred by the authorities in the response to the severe Covid 19 pandemic.

6. The exemption of the flat-rate tax and municipal taxes (market duty, etc.)For the second term intended for the benefit of small foodstuff retailers (bayam-sellam) is also endorsed. Have the decentralized local authorities already been made aware of this?

As well as you have perceived, these measures directly concern the decentralized local authorities which are the beneficiaries of the proceeds of these levies.

In order to ensure the effective application of these measures in the field, consultations are being held with all the actors involved for their harmonious implementation.

In all cases, the Prime Minister, Head of Government, personally ensures that all the support measures for taxpayers decided by the Head of State are scrupulously respected. We are working in this direction under the supervision of the Minister of Finance and his counterpart in charge of decentralized local authorities.

7. Are compensations provided for these decentralized territorial units?

As part of the necessary budgetary adjustments to take into account, the impact of Covid19 on the public finances of the State and the decentralized territorial units, the authorities will, as usual, make the necessary arbitrations to ensure that the decentralized territorial units can absorb this external shock.

8. Are new measures conceivable in a bid to provide better support for small and medium-sized enterprises?

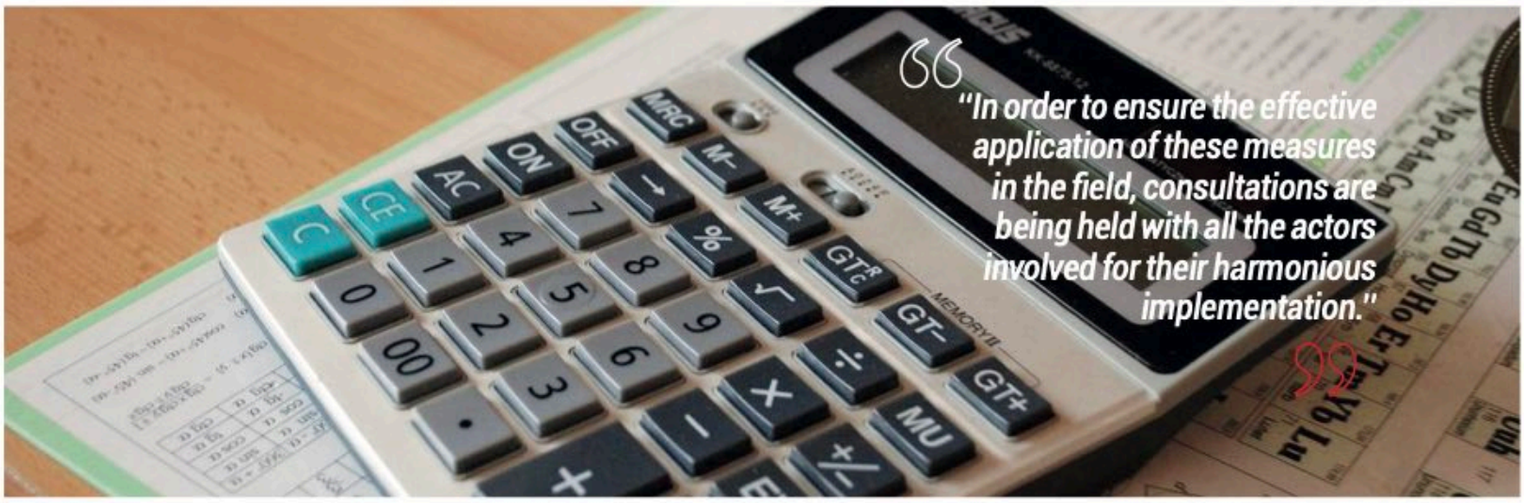
It seems important to me to stress from the outset that upon reading the 9 measures decided by the Head of State, no category of business has been overlooked: large, medium and small enterprises as well as even micro enterprises are not left out.

It can thus be noted that none of the measures taken exclude small and medium-sized businesses.

Be it of the refund of Value added tax credits which in fact mostly concerns medium-sized enterprises in view of the credits they accumulate as a result of the withholding tax mechanism or the suspension of tax controls or enforced recovery. All these measures are of primary benefit to small and medium-sized enterprises with regards to the credits that they accumulate as a result of the withholding tax mechanism.

Moreover, among the measures taken, some are specifically aimed at this category of companies. This is specifically the case with of the suspension of taxes and duties applicable to the transport sector, the hotel industry and food resellers; in other words, all the attention that is given to SMEs (Small and medium-sized Enterprises) which are usually the most affected in situations of crisis. It is essential to point out that our tax system is generally not based on compulsory lump-sum payments.

MAI JUIN.indd 18 28/05/2020 13:28:08



It is designed so that we only pay when we carry out an activity generating net sales. As the tax is based on real, non-fixed bases, companies which, as a result of the crisis, are temporarily closing down or have little turnover, will have nothing or little to pay.

9. Are these tax measures sufficient to enable firms to cope with the consequences of Covid19?

In the current state of the crisis, I believe they are more than equal to the task. Besides, as I said earlier, we are discussing with the other tax administrations and technical partners dealing with the issue of taxation in the context of this crisis. I must tell you in this respect that almost all States are adopting this prudent approach to taxation. The facilities granted in most cases are of an administrative nature (suspension of tax inspections and enforced recovery).

Cameroonian companies are therefore not at any disadvantage in this regard. Better still, they have other exceptional advantages. Companies affected by the crisis can also take advantage of the special transaction measure on tax arrears enshrined in the 2020 Finance law promulgated by the Head of State. This is an important support measure for companies which allows them to benefit from substantial reductions on their tax arrears. These tax reductions are as high as 75%. The State has thus decided to practically wipe out all the tax debts of companies registered latest 31st December 2018. This measure is unprecedented. However, it is limited in time. I would therefore like to invite companies that have tax debts to take this opportunity to clear them and thus clean up their balance sheet; this would enable them to have easier access to financing as part of the recovery of their activities after the crisis. The approach is quite simple: simply send a request to the Director General of Taxation and a reply letter indicating the abatement rates already set by law is notified to the taxpayer.

10. How is the tax administration itself adjusting so that it can still do its job and make it easier for taxpayers?

The numerous reforms carried out in recent years within the tax administration, most of which had ICT as their common denominator, have so far enabled our services to deal with crisis situations. The same applies to the current health crisis. In addition to the e-filing and e-payment already operational for several procedures for several years, we have been working on the launch of new online services accessible to taxpayers remotely from their offices or homes without making any physical move. These include tax registration, tax litigation and VAT credit refunds, all of which are now digitalized.

11. All these tax exemption measures will cause a significant shortfall in the State's coffers. How do you intend to redeploy to replenish the coffers by other means??

The crisis is bound to have an impact on revenue mobilization as it is dependent on economic activity. This impact therefore goes well beyond the cost of support measures to include the loss of revenue corresponding to the drop in activity.

As you know, the tax revenues to be raised in a given year are projected on the basis of assumptions for the year 2020, they were set on the basis of a real GDP growth rate of 4% and a GDP deflator of 1.4%, i.e. a nominal GDP growth rate of 5.4%.the price of a barrel of petrol of more than $50 was also assumed. In view of these macroeconomic parameters, a target of 2,103 billion was set for the General Directorate of taxation, which as you know is the primary revenue mobilizer for the State budget.

After a 1st quarter during which the General directorate of taxation mobilized resources beyond the objectives assigned to it, with 537 billion mobilized against 463 billion for the same period in 2019, that is an increase of FCFA 74 billion in absolute value and 16% in relative value, the Covid-19 health crisis has upset all these assumptions: the growth rate should record a significant drop and the barrel of oil is currently, as you know, below 30 dollars. In this respect, revenue forecasts should therefore be adjusted when the time comes.

It should be noted however, as I said earlier, that the reforms to modernize the tax administration, carried out with the constant support of the authorities in recent years, have enabled our tax collection system to demonstrate strong resilience in times of crisis. We are therefore counting on the fundamentals of this resilience, namely the mechanism for securing our revenues and modernizing collection, to preserve the bulk of State resources.

Compiled by
Jocelyne Ndouyou-Mouliom 677760199
and Aicha Nsangou 679953421.
Cameroon Tribune, published on 08th May 2020

MAI JUIN.indd 19 28/05/2020 13:28:09

NON RESPECT DES MESURES BARRIÈRES

CE QUE RISQUENT LES DÉBITS DE BOISSON

D'après le sous-préfet de Douala 3ème, les établissements qui ne se plieront pas à ces règles seront scellés.



Le sous-préfet de Douala 3ème s'est voulu précis dès l'entame de la rencontre avec les exploitants des débits de boisson. Sur un air amical, mais, d'un ton ferme, le sous-préfet lâche. « Le Minat (ministre de l'Administration Territoriale) nous a demandé de reprendre la main. Et c'est pourquoi j'ai mis sur pied ce cadre de dialogue et de concertation pour que nous discutions sur comment lutter contre la pandémie de coronavirus sans nuire à l'activité économique. On a constaté que les mesures d'assouplissement prises par le chef de l'Etat ont entrainé un relâchement des mesures barrières. Et il faut se ressaisir pour qu'on comprenne que cet assouplissement rime avec responsabilité », argue t-il en instruisant aux exploitants des débits de boisson de prendre toutes les dispositions pour respecter les mesures barrières, non sans donner la conduite à suivre.

« Avant d'entrer dans le débit de boisson, le client doit laver les mains à l'entrée. Il doit également avoir son masque quand il entre au bar, et lorsqu'il veut voire, il le baisse au niveau du menton. Et si tous les clients ont leurs masques, même si la distance de séparation n'est pas d'un mètre, c'est acceptable. Mais, il doit avoir une certaine distanciation entre les clients », explique l'autorité administrative qui demande par la suite de faire appel aux Forces de maintien de l'ordre lorsqu'un consommateur refuse de respecter l'une de ces mesures. Surtout que, « dès la semaine prochaine (cette semaine), des contrôles de police seront



effectifs et dans les débits de boisson où ces mesures ne seront pas respectées, vous serez interpellé pour non respect des mesures de barrière et votre établissement sera scellé », informe t-il au vendredi, 08 mai 2020.

Les exploitants des débits de boisson ont également reçu instruction de mettre hors de leurs établissements les clients qui boivent une bière pendant des heures étant donné que leur présence empêche le respect de la distanciation. Plusieurs astuces ont été données aux gérants de ces établissements pour éviter de tomber sous ces sanctions. « Cet échange nous a été bénéfique. Nous avons pris conscience que nous devons accompagner l'Etat dans la sensibilisation contre le COVID-19. Nous n'allons donc pas être complice du non respect de ces mesures et nous souhaitons juste que les forces de maintien de l'ordre fassent leur travail lorsque nous leur ferons recours pour d'éventuels cas de non respects de ces mesures par les consommateurs », espère le président régional pour le Littoral du Syndicat national des exploitants des débits de boisson, Hervé Nana.

Blaise Deumo

MAI JUIN.indd 20 28/05/2020 13:28:11

THE FAMILY



GENTLEMAN JACK

Mellowed. Then mellowed again.

TENNESSEE HONEY

A little bit of honey. A whole lot of Jack.

JACK DANIELS OLD NO. 7

Charcoal mellowed. Drop by drop.

SINGLE BARREL

Hand-selected for a unique taste.

Disponible au Cameroun chez Global Wine

MAI JUIN.indd 21 28/05/2020 13:28:11

VU SUR LE NET

COMMENT BIEN BOIRE DU VIN

WikiHow donne des conseils et astuces pour bien choisir et déguster ces liqueurs.



La dégustation de vin est une expérience beaucoup plus compliquée que le simple fait d'avaler une boisson. Bien qu'il existe des milliers de vins différents, il faut toujours prendre en compte quelques facteurs clés pour rendre leur dégustation beaucoup plus agréable. D'après le site WikiHow, pour bien boire le vin, il faut d'abord le gouter. C'est la première étape. Si on n'a pas l'habitude de boire du vin, il faut donc demander conseil lorsqu'on ses rend dans une cave, en expliquant les saveurs qui nous plaisent. Viens ensuite le choix du vin. Et il existe plusieurs profils différents. Il y a par exemple les vins charnus ou plus légers. Plus il est charnu, plus il semble lourd et épais dans la bouche. Il y a aussi les vins moelleux (sucré) ou sec (pas sucré). Il y a aussi le choix entre un vin acidulé et rafraichissant et un vin plus souple (qui créé une sensation de douceur dans la bouche).

Une fois le choix fait, il faut verser le vin dans le verre. En général, on goute quelques gorgées avant de choisir un vin. Une dégustation est excellente pour déterminer si vous aimez ou non la saveur d'un vin dans son ensemble. Il faut ensuite sentir l'odeur. « Faites tournoyer le vin dans le verre pour l'exposer à une surface plus étendue. Cela augmentera son contact avec l'air et intensifiera son arôme. Tenez le pied ou la tige du verre et faites tournoyer le liquide à l'intérieur. Humez le vin pendant qu'il tourne pour sentir son bouquet. Différents fruits, épices, fleurs et herbes sont des arômes communs dans ces boissons », explique l'équipe de WikiHow.

Viens ensuite la dégustation, en goutant le vin par petites gorgées, en le faisant passer sur les papilles en l'agitant légèrement dans la bouche. «Gardez-le en bouche pendant 5 à 10 secondes avant de l'avaler pour absorber toute sa saveur. Après l'avoir avalé, concentrez-vous sur la fin de bouche (l'après-gout). En général, les vins de bonne qualité ont une fin de bouche plus prononcée. Une bonne fin de bouche reste sur le palais pendant assez longtemps », fait savoir WikiHow. Il est conseillé de le boire en le sirotant, par gorgées lentes, en prenant le temps de le savourer plutôt que de l'avaler rapidement. Dons, il faut prendre une gorgée petite ou moyenne et garder le vin au milieu de la langue avant de l'avaler. De cette façon, on profiter mieux de tous ses arômes complexes.

Le vin blanc peut se boire seul, mais se marie également très bien avec divers plats salées et sucrés. Il a tendance à être plus frais que le rouge, ce qui le rend parfait pour trancher avec des gouts riches. Boire une petite gorgée à la fois et laisser les papilles s'imprégner de la saveur du vin avant de l'avaler. Le servir à bonne température. Pour que le vin soit le meilleur possible, il doit être servi à la température optimale. Le rouge est le meilleur lorsqu'il est à peu près à température ambiante tandis que la plupart des blancs sont bien meilleurs lorsqu'ils sont servis froids.

Armel Mouandjo

MAI JUIN.indd 22 28/05/2020 13:28:14



LE GROUPE SABC, LE SYNEDEBOC ET L'ANEBCA S'ASSOCIENT POUR LA SENSIBILISATION SUR LE TERRAIN POUR BARRER LA VOIE AU CORONA VIRUS (COVID-19)


JAMAÏCA
Mützig
JAMAÏCA
Mützig





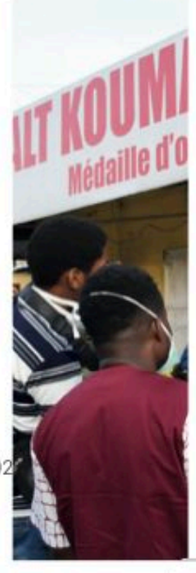



SALI FAMILY






LE GROUP
Groupe SABC
Groupe SABC


LT KOUM
Médaille d'o














MASSI
d'or



Cet awards qui va récompenser les exploitants des débits de boisson sera organisé le 04 octobre 2020.

Chers collègues, voici venu le moment de célébrer la vie avec « La Nuit du Barman ». C'est l'occasion de la célébration des 5 années d'existence de votre magazine gratuit LA VOIX DU BARMAN qui a fait son bout de chemin tout en renforçant son positionnement initial qui le présente comme « la petite main de l'économie ».



La voix du barman souhaite célébrer son anniversaire avec tous les acteurs des débits de boissons au Cameroun en primant les meilleurs. La première édition de ce concours est ouverte à tous les débits de boisson de Douala. Pendant cette cérémonie, le meilleur de chacune des catégories ci-dessous catégorie recevra un prix.

Catégorie 1 : Bar le plus propre
Catégorie 2 : Bar le plus beau
Catégorie 3 : Bar le mieux brandé par une entreprise brassicole locale
Catégorie 4 : Snack bar le plus beau et grand
Catégorie 5 : Bar le plus High-Tech
Catégorie 6 : Snack bar le plus High-Tech
Catégorie 7 : Snack bar de légende
Catégorie 8 : Cave à vin la plus belle
Catégorie 9 : Meilleur barman
Catégorie 10 : Meilleure caissière
Catégorie 11 : Meilleure serveuse
Catégorie 12 : Meilleur portier de sécurité
Catégorie 13 : Meilleur DJ Mix
Catégorie 14 : Les boissons

- La bière brune la plus vendue dans nos bars
- La bière blonde la plus vendue dans nos bars
- La bière importée la plus vendue dans nos bars
- La boisson alcool mixte la plus vendue dans nos bars
- Le vin le plus vendu dans nos bars
- Le moelleux le plus vendu dans nos bars
- La boisson gazeuse la plus vendue dans nos bars

Il est donc opportun pour chaque exploitant de débit de boisson de rendre son point de vente éligible dans l'une ou plusieurs de ces catégories et de gagner des prix.

Pour participer c'est simple : rendez vous dans le site internet www.lavoixdubarman.com et suivez les informations qui vous seront communiquées ou passez tout simplement au siège de LA VOIX DU BARMAN sis au feu rouge Bessenguè, immeuble du Centre Médical au dernier étage.

Hervé Nana

La Nuit du Barman

MAI JUIN.indd 27 28/05/2020 13:29:01

ACTION TERRAIN

SYNEDEBOC LITTORAL ET LA VOIX DU BARMAN AVEC LE SOUTIEN LOGISTIQUE DE SABC

ENSEMBLE CONTRE LA COVID-19

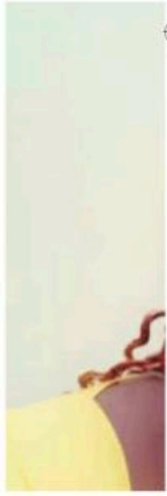






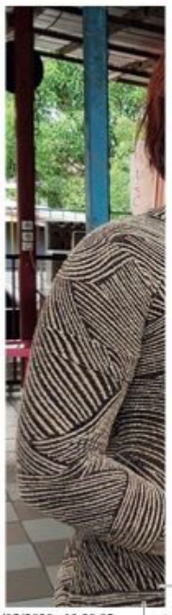


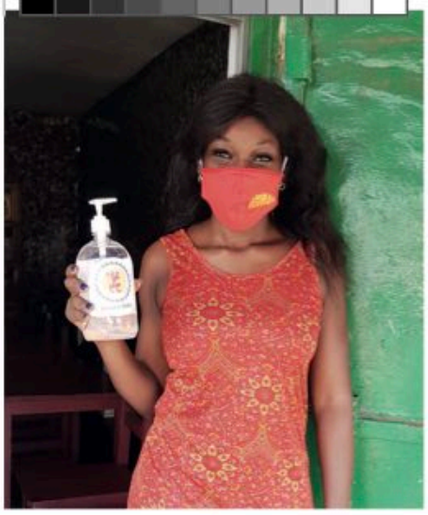
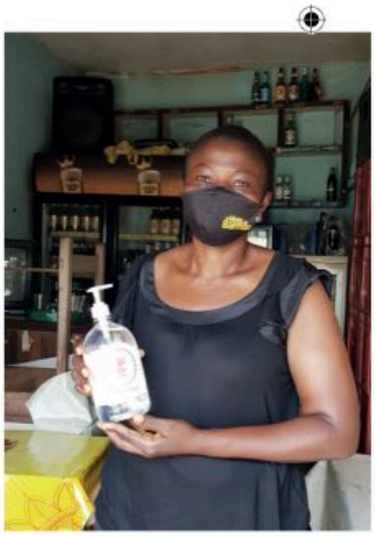




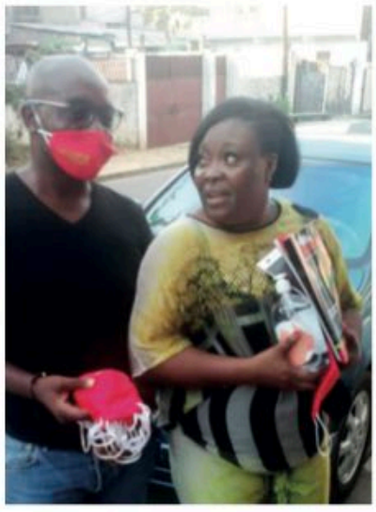
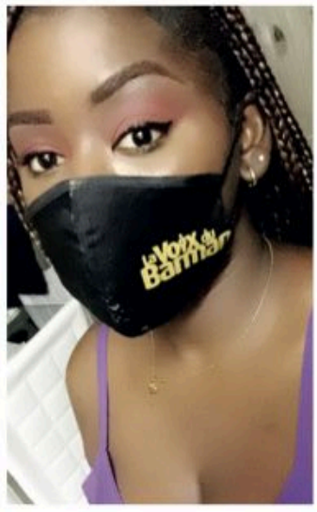
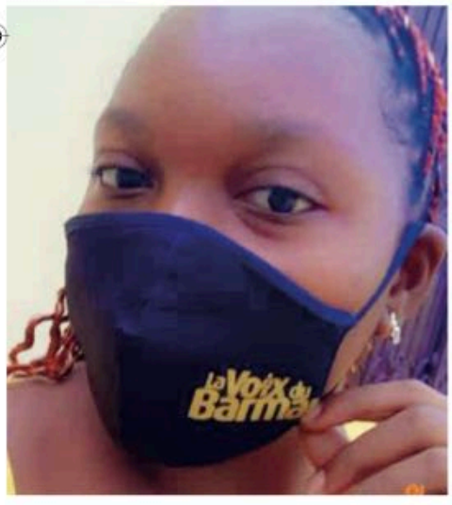
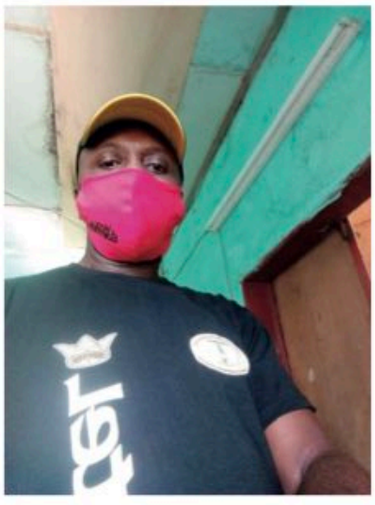
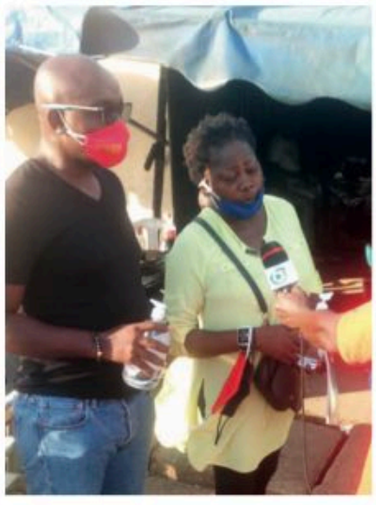











Le Voix du Bamiléké

Le Voix du Bamiléké



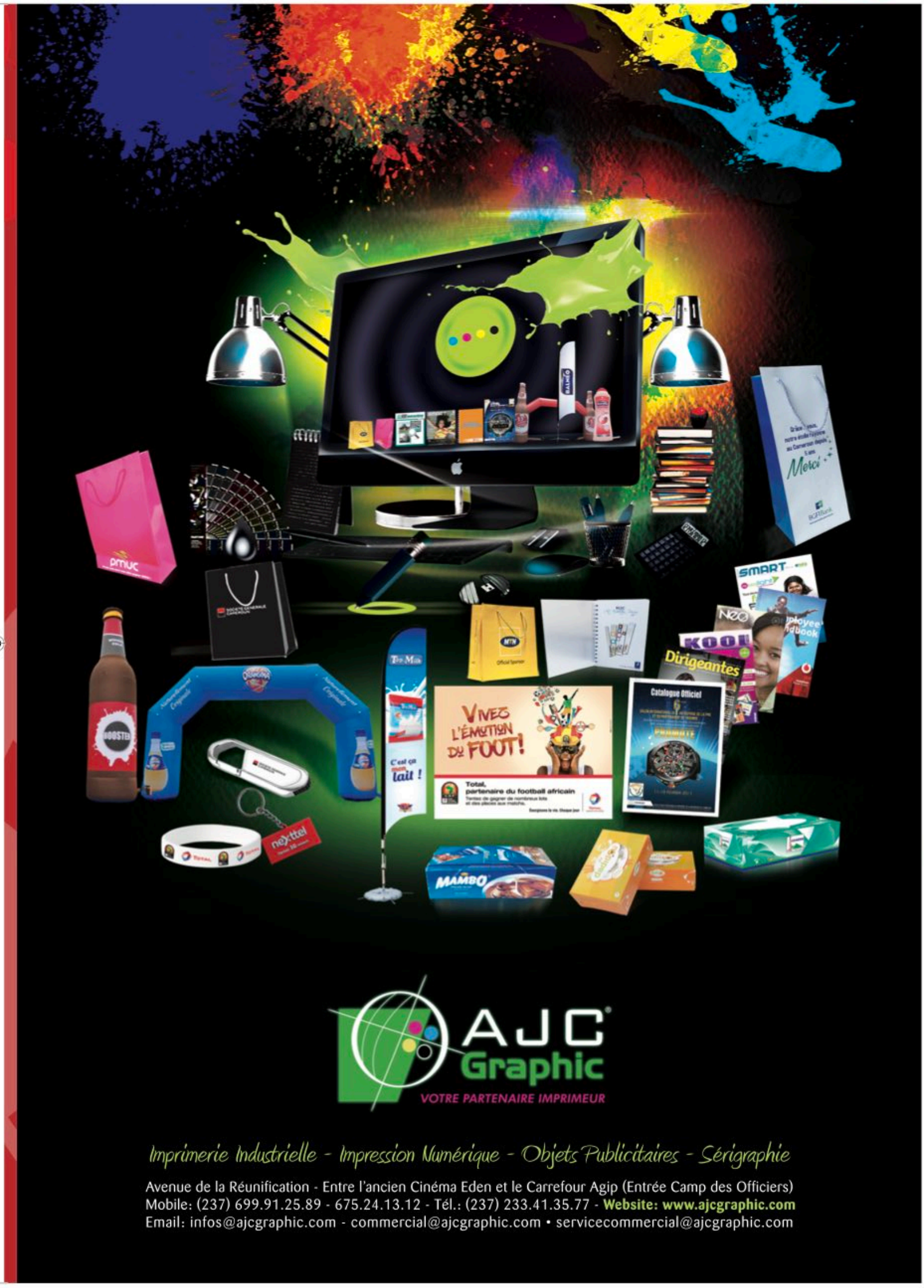
Le Voix du Bamiléké






L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, LA DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET LE SYNEDEBOC LITTORAL DISENT NON À LA COVID-19 DANS LES BARS

28/05/2020 13:29:17
MAI JUIN.indd 30



AJC Graphic

VOTRE PARTENAIRE IMPRIMEUR

Imprimerie Industrielle - Impression Numérique - Objets Publicitaires - Sérigraphie

Avenue de la Réunification - Entre l'ancien Cinéma Eden et le Carrefour Agip (Entrée Camp des Officiers)
Mobile: (237) 699.91.25.89 - 675.24.13.12 - Tél.: (237) 233.41.35.77 - **Website: www.ajcgraphic.com**
Email: infos@ajcgraphic.com - commercial@ajcgraphic.com • servicecommercial@ajcgraphic.com


BOOSTER
ALCOOL MIX
Les Brasseries du Cameroun
Groupe SABC
RACINES
RACINES
0,50 l
LES RACINES DE NOS TERRES
COCKTAIL ALCOOLISÉ À BASE D'EXTRAITS
ET ARÔMES NATURELS AFRICAINS.
RACINES
› NOS RACINES, NOTRE AVENIR ‹
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.
18+